



LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Les institutions scolaires les accompagnent dans ce parcours. C'est pourquoi, dans notre école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin qu'elle soit, pour les enfants, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives. Parents et élèves seront ainsi des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- **Respect de chacun et reconnaissance** des compétences et des rôles de chacun.
- **Ecoute et dialogue** (*par des relations cordiales et constructives*)
- **Refus des a priori et des jugements** de valeur.
- **Confiance, transparence et confidentialité** dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueillir chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Mettre en place des temps et des lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, et organisationnels de l'établissement.
- Garantir la représentation des parents dans les conseils d'établissement et associations OGEC et APEL
- Informer régulièrement les familles des évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et des projets/activités de l'établissement.
- Suivre, évaluer les élèves et mettre en place un accompagnement personnalisé si nécessaire.

UNE CO RESPONSABILITE ET COLLABORATION EDUCATIVE :

- Pour faire vivre et transmettre les valeurs (ainsi que celles de l'Évangile) pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.
- Pour suivre travail scolaire.
- Pour construire un comportement respectueux des règles et un engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion et la participation active de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et les valeurs peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et équipe éducative de l'école apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et à s'épanouir et à grandir.

Date :

Les parents
NOM ET PRENOM -signature

Pour l'équipe éducative
Mme Dandrieux, Chef d'établissement